



1103066101

DATE DEPOT :	2011-03-28
NUMERO DE DEPOT :	2011R031062
N° GESTION :	1984B09505
N° SIREN :	330568338
DENOMINATION :	4 EN 1
ADRESSE :	8 RUE PHILIPPE DE GIRARD 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/08/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE PRESIDENT CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

4 EN 1
Société anonyme au capital de 282 030,68 €
Siège social : 8 rue Philippe Girard
75010 Paris

R.C.S. PARIS B 330 568 338

84309505

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
N°
28 MARS 2011
R

N° DE DÉPOT RO 31062

PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AOUT 2010

PG 27.08.10 (RY)
(CH)
+ RO

Le 27 août 2010 à 14 heures,

Les actionnaires de la société 4 EN 1, société anonyme au capital de 282 030,68 €, se sont réunis au siège social, sis à Paris 10° – 8 rue Girard, en assemblée générale annuelle, à la suite de la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2009.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents.

Monsieur Henri MELNIK, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Gilles VAN WORMHOUDT préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND et Monsieur François ARDOIN SAINT AMAND, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Catherine VAN WORMHOUDT est choisie comme secrétaire.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum du quart requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- 1° les copies des lettres de convocation,
- 2° la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- 3° les statuts de la société,
- 4° la feuille de présence,
- 5° l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- 6° le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- 7° le rapport général du Commissaire aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- 8° le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- 9° le texte des projets de résolutions.

4 EN 1
Société anonyme au capital de 282 030,68 €
Siège social : 8 rue Philippe Girard
75010 Paris

R.C.S. PARIS B 330 568 338

Le Président rappelle qu'une première assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 juin 2010 au cours de laquelle son rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'il les a présentés ont été approuvés par l'assemblée, sous réserve de validation de cesdits comptes par le Commissaire aux comptes. Cette décision unanime a entraîné le report des délibérations sur l'affectation du résultat, à l'exception de celles liées à la réception du rapport du Commissaire aux comptes.

Par conséquent, il rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus au Président,
- affectation des résultats,
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- approbation des conventions,
- consultation des associés au titre de l'article 223 quater du code général des impôts,
- consultation des associés au titre de l'article 243 bis du code général des impôts,
- approbation de la rémunération du Président – directeur général,
- renouvellement du mandat arrivant à échéance des administrateurs
- renouvellement du mandat arrivant à échéance du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant
- questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 lesquels font apparaître un bénéfice de 47 776 €.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 faisant ressortir un bénéfice de 47 776 €.

4 EN 1
Société anonyme au capital de 282 030,68 €
Siège social : 8 rue Philippe Girard
75010 Paris

R.C.S. PARIS B 330 568 338

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 47 776 € de la façon suivante :

- au crédit du compte « Report à nouveau » pour la somme de 47 776 € qui devient ainsi créancier de 208 152 € après affectation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve lesdites opérations intervenues.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, les actionnaires concernés par une convention n'ayant pas pris part à son vote.

Résolution n°4

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de ses trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

L'Assemblée générale constate l'absence de dépenses somptuaires visées à l'article 223 quater du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6

L'Assemblée générale approuve la rémunération brute annuelle du Président – Directeur général qui s'élève à 97 139 euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'assemblée décide d'accorder une rémunération brute annuelle de 84 000 € et une prime mensuelle variable au Président directeur général pour l'exercice en cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, le Président n'ayant pas pris part à son vote.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 EN 1
Société anonyme au capital de 282 030,68 €
Siège social : 8 rue Philippe Girard
75010 Paris

R.C.S. PARIS B 330 568 338

Résolution n°8

L'Assemblée Générale, prenant acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Michel BONNEMAISON, né le 22 janvier 1957 à Paris 10^e demeurant à 94 340 JOINVILLE LE PONT, avenue Marceau, n° 48, pour une durée de six ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

Monsieur Michel BONNEMAISON a préalablement déclaré accepter cette nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°9

L'Assemblée Générale, prenant acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Sewa, Bruno MENSAH, né le 29 août 1959 à Lomé (TOGO), domicilié 1 rue des Affrontailles – 77700 MAGNY LE HONGRE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

Monsieur Sewa, Bruno MENSAH a préalablement déclaré accepter cette nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°10

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

